

DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ÉDUCATIF BÉNINOIS

Denis AMOUSSOU-YEYE *

Aux lendemains des Indépendances, les gouvernements africains prennent conscience du rôle capital de l'éducation dans le développement économique et social. En 1972 au Bénin, avec l'avènement de la Révolution démocratique et populaire, on pense qu'il suffit de « décoloniser » le système scolaire calqué sur le système français. La loi d'orientation du 23 juin 1975 réforme profondément le système scolaire béninois en créant « l'école nouvelle » :

- le modèle français traditionnel (6 ans, 4 ans et 3 ans) est remplacé par un nouveau modèle (5 ans, 3 ans et 3 ans) avec une refonte des programmes et du calendrier scolaire ;
- l'accent est mis sur l'introduction d'activités pratiques ; les écoles doivent de créer des coopératives afin de contribuer pour 20 % aux dépenses de fonctionnement ;
- des cours professionnels sont introduits dans l'enseignement supérieur et les programmes de l'enseignement moyen sont développés ;
- un projet de « Centre populaire d'éducation, de perfectionnement et d'initiation à la production » doit offrir des services éducatifs à ceux qui n'ont pas achevé leur scolarité ou qui n'ont jamais fréquenté l'école ;
- l'introduction des langues nationales dans les programmes d'enseignement est proposée.

Cette réforme doit résoudre le problème de l'adéquation entre école et emploi ; elle doit concilier travail manuel et travail intellectuel à travers les coopératives scolaires qui comptent une gamme variée d'activités productives (souvent manuelles) et culturelles¹ ; ces coopératives doivent également assurer l'autofinancement partiel du système scolaire. La nouvelle école privilégie l'éducation de masse contre l'élitiste. Après quinze années d'exercice, le bilan de l'école nouvelle fait apparaître des lacunes graves (DEBOURGOU, 1990).

* Centre d'études, de recherche et d'éducation pour le développement (CERED), Cotonou.

1. - Le maraîchage, le jardinage, l'agriculture, la pisciculture, les arts décoratifs, la vannerie, le tissage, le tressage, la broderie, la poterie, la teinture, la sculpture, la couture, etc.

1. LE BLOCAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1. Couverture des besoins

Le Bénin a l'un des taux d'analphabétisme (85 %) les plus élevés d'Afrique. En 1990, l'enseignement maternel accueille à peine 10 % du groupe d'âge correspondant ; le taux de scolarisation des enfants de six à onze ans dans l'enseignement primaire est de 50 % (68 % des garçons contre 34 % des filles) [MEN, 1990] contre 62 % en 1983 (avec d'importantes disparités régionales : de 39 % pour le Borgou à 77 % pour l'Ouémé). Pour l'enseignement secondaire, les taux bruts de scolarisation sont de 24 % pour le premier cycle et de 8 % pour le deuxième cycle.

L'infrastructure comprend :

- 16 établissements d'enseignement supérieur qui forment l'Université nationale du Bénin ;
- 26 établissements d'enseignement technique ;
- 150 établissements d'enseignement secondaire ;
- 2 400 écoles primaires ;
- 306 écoles maternelles, ou CESE.

Le nombre des établissements d'enseignement secondaire est près de six fois supérieur à celui des établissements d'enseignement technique alors que l'inverse était programmé.

1.2. Efficacité interne du système

Pour une cohorte de 1 000 élèves qui entrent en première année du primaire en 1978, 139 élèves sortent de la sixième année ; 3 993 années-élèves effectives sont totalisées quand 834 années utiles (6 ans x 139 élèves) auraient suffi sans abandon ni redoublement (MEN, 1990 et 1991) ; l'efficacité du système (rapport des années utiles sur les années effectives) est de 0,21 (834 : 3 993) ; elle est inférieure à la norme recommandée par l'Unesco (0,5).

Pour une autre cohorte commençant en 1982, l'efficacité est de 0,12 (444 années-élèves utiles pour 3 832 années-élèves effectives). L'inefficacité du système s'accroît avec le temps. Le plus grand nombre d'abandons se rencontre après quatre années et les enfants quittent souvent l'école sans savoir lire, écrire et compter en français, langue d'enseignement.

Pour l'enseignement secondaire, le taux de redoublement est de 34 % en niveau I et de 39 % en niveau II. En 1985, le taux de réussite au Brevet d'études du

premier cycle (BEPC) est de 2 % et de 12 % au Baccalauréat. Ces faibles taux de réussite aux examens de fin de cycle confirment l'inefficacité du système.

1.3. L'efficacité externe

L'inadéquation entre la formation et les exigences de la vie sociale et économique entraîne :

- l'augmentation du nombre des diplômés sans emplois ;
- la difficulté de reconversion des travailleurs licenciés ;
- la baisse généralisée du niveau d'acquisition des connaissances.

Aucun des objectifs de l'école nouvelle n'a été atteint. La pression démographique figure parmi les facteurs déterminants de cet échec.

2. LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE, FACTEUR DÉTERMINANT DU BLOCAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

2.1. Le Bénin, une « bombe » démographique

La population du Bénin, estimée à 4 600 000 personnes en 1991, s'accroît de 150 000 personnes par an ; elle doublera en vingt-deux ans si elle conserve son taux de croissance démographique (3,2 %). De 43 habitants par kilomètre carré en 1991, la densité passera à 56 en l'an 2000 et à 115 en 2025 (AKOTO et *al.*, 1991).

Le produit intérieur brut s'accroît à un taux annuel de 1 % environ ; le décalage entre croissance démographique et croissance économique peut entraîner de grandes explosions sociales à plus ou moins brève échéance.

2.2. Conséquences sur les investissements

L'une des conséquences de l'accroissement rapide de la population est l'impossibilité de satisfaire les besoins vitaux, notamment en éducation et en santé. Au Bénin, les dépenses d'éducation représentent 33 % du budget de l'État ; elles se répartissent entre l'enseignement maternel et de base (49,5 %), l'enseignement secondaire (31 %) et l'enseignement supérieur (19,5 %) ; les salaires des personnels représentent 80 % du budget ; dans l'enseignement supérieur les bourses des étudiants absorbent plus de 80 % du budget. Peu de fonds sont disponibles pour l'acquisition de moyens pédagogiques, la recherche dans l'enseignement supérieur, l'extension et l'équipement des établissements.

Au Bénin, le milieu scolaire favorise peu l'épanouissement de l'élève ; les cours ont souvent lieu sous des hangars mal couverts, soumis aux intempéries ; le sol est en terre battue et le mobilier, souvent, de fortune ; les installations sanitaires

et les conditions d'hygiène collective sont peu satisfaisantes ; avec plus de 50 élèves, les classes sont souvent surchargées.

Les effectifs croissent plus vite que les investissements et l'État ne peut assumer les dépenses exigées par le bon fonctionnement de son système scolaire.

CONCLUSION

Les conférences mondiales sur la population (Bucarest et surtout Mexico) ont montré qu'une stratégie de développement doit tenir compte de la croissance démographique ; c'est particulièrement vrai pour la planification de l'éducation. Pour l'avoir méconnu, l'école nouvelle n'a pas atteint ses objectifs. L'intégration des contraintes liées à la poussée démographique est un élément central d'une réforme novatrice de l'éducation en Afrique.

Un des objectifs du Programme national de population est de contribuer à la baisse du taux de croissance démographique ; dans l'attente de résultats, la réforme du système scolaire devient urgente ; son efficacité doit être accrue sans augmenter la participation financière de l'État.

Lors des états généraux de l'éducation en 1990, des propositions ont été faites pour rénover le système scolaire béninois. La ligne directrice est la recherche de l'autofinancement partiel (de 20 % à 30 %) du système surtout dans les deuxième et troisième degrés. Pour atteindre ces objectifs, l'école doit être un instrument de développement à la base et le lieu privilégié d'initiatives locales intégrées à la communauté.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AKOTO (E.), GUIN-GNIDO (I. G.) et TABUTIN (D.), 1991. – *L'état et le devenir de la population du Bénin*, Cotonou, Ceforp.
- ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION, 1990. – *Rapport du sous-comité orientation et structures*.
- MEN (ministère de l'Éducation nationale), 1990 et 1991. – *Annuaire statistique*, Cotonou.
- OKOUDJOU (P. C.), 1989. – Planification de l'éducation au Bénin depuis l'indépendance et programme de planification envisagé pour l'horizon 2000, *Séminaire régional sur Éléments pour un plan éducatif en Afrique Sub-saharienne d'ici à l'an 2000*, Porto-Novo.